

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025-400

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 30 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Chantal Petit, présidente de l'association  
Le Sucrerie des Alizés

AI l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  
l'autorisation à ouvrir un débit de boissons temporaire à Avenue R. Marignan 13160 Châteaurenard  
A l'occasion de : la Foire du 1er Novembre 2025  
du 1er Novembre 2025 au 1er Novembre 2025

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 Octobre 2025  
Signature : 

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance  
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de  
entreprises et des professionnels,  
Vu la demande ci-dessus.

### ARRÊTE :

Article unique (1)

Mme PETIT Chantal, Présidente de l'Association  
Le Sucrerie des Alizés  
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 30 groupe  
du 1er Novembre 2025 8h00 au 1er Novembre 2025 10h00.  
A l'occasion de la Foire du 1er Novembre 2025 - Avenue Robert Marignan  
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des  
débits de boissons et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 15 OCT. 2025

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET



**PUBLIÉ LE**

20 OCT. 2025

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS